



La Lettre du Maire

Les Adrets de l'Estérel, Mai 2018

Mesdames, Messieurs,
Je vous invite à la

REUNION PUBLIQUE

PROJET VALORPOLE de SUEZ sur le SITE DE FONTSANTE

Vendredi 25 mai 2017
Salle des fêtes des Adrets à 18h30

La Commune de Callian a lancé en 2016 un Appel à Projet pour la "Valorisation environnementale du site de l'ancienne mine de Fonsante"; cet AP consistait en la mise à disposition de 90,48 hectares du site de Fonsante appartenant à la commune de Callian mais situé sur la commune de Tanneron, en vue d'y implanter un projet environnemental qui s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire. Des activités de valorisation et de production d'énergies renouvelables pourraient également être créées dans une perspective de développement durable.

Le projet retenu en réponse à cet appel est le **VALORPOLE de SUEZ** qui propose la création d'un éco-pôle multifilières pour le stockage, le traitement et la valorisation de déchets du BTP, de déchets verts... et la production d'énergie électrique par des fermes photovoltaïques dans un premier temps, d'autres thématiques se greffant par la suite¹.

Le Conseil Municipal des Adrets s'est prononcé sur ce projet le 11 Avril dernier.

Ce projet est présenté par le groupe SUEZ, en partenariat avec la société PASINI et ENGIE Green. Le site multifilière doit réceptionner, trier et valoriser les déchets du BTP et flux associés provenant du territoire.

A ce stade, la notion de territoire est assez large puisque dans ses arguments le groupe Suez met en avant le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers, le Plan Départemental des Déchets Non Dangereux, le Plan Départemental de Gestion des Déchets du BTP du Var, le projet de Plan Régional de Gestion des Déchets.

Cela ouvre la possibilité aux départements voisins de venir stocker leurs déchets.

¹ Tout le projet est en ligne à l'adresse : <http://paysdefayence.free.fr/fonsante/fonsante2017/suez/offre.pdf>

Le groupe Suez évalue le traitement des déchets de la façon suivante :

Matière	Apport	Recyclage	Stockage sur site	Stockage hors site
Déchets BTP	70 000t	28 000t	42 000t	-
Mâchefers	100 000t	92 000t	8 000t	-
Valorisation des terres	30 000t	24 000t	4500t	1500t
Recomposition des terres	20 000t	30 000t	-	-
Déchets verts	30 000t	18 000t	2 000t	-
Ultimes ISDI (flux provenant d'autres plateformes)	88 000t	-	88 000t	-
Ultimes ISDND (flux provenant d'autres plateformes)	48500t	-	48500t	-
Total	386 500t	192 000t	193 000t	1 500t

Si l'on considère que la durée d'exploitation est de 30 ans, ce seront près de **12 millions de tonnes de déchets qui transiteront sur le site dont 6 millions de tonnes de déchets polluants ou inertes qui seront stockés sur place**. Ils viendront s'ajouter aux résidus dangereux déjà présents de par l'exploitation de la mine et il faudra continuer à gérer indéfiniment le site après la fin de l'exploitation, en particulier les lixiviats² des mâchefers³ des usines d'incinération.

Le site est en limite de la commune des Adrets dont les premières maisons sont situées à 730 mètres. Les plus proches maisons de la commune de Tanneron sont à 3,5 km quant à celles de la commune de Callian, propriétaire du site elles sont à 6,2 km. **L'exploitation nécessitera le passage sur notre commune d'environ 90 camions de 20 tonnes par jour, en moyenne, jusqu'à 150 camions en pointe**. La commune des Adrets de l'Estérel est la première impactée par ce projet.

Outre ces problèmes de "voisinage" immédiat et de charriage liés à l'exploitation, ce projet présente surtout un **danger inacceptable de pollution du Lac de Saint-Cassien**, réservoir d'eau potable pour les communes de l'Est Varois mais aussi de l'Ouest des Alpes Maritimes. Le Vallon Charretier situé en aval débouche en face de la prise d'eau qui alimente le SEVE (Syndicat de l'Eau de l'Est Varois). Le moindre incident technique entraînera dans l'heure qui suit la pollution de l'eau potable des villes du bord de mer.

Ces dangers sont relevés dans le rapport du Pr Marcel BARBERO, professeur émérite à l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie de l'Université Aix-Marseille. Ce dernier n'exclut pas dans ses conclusions que le vallon Cabrol qui rejoint le Riou de l'Argentière jusqu'à Mandelieu et la mer pourrait être également pollué.

Par ailleurs, les objectifs des communes de l'Estérel qui sont entrées dans une procédure Grand Site de France pour valoriser leur territoire, mais aussi la politique de communication du Pays de Fayence qui s'appuie sur la valeur environnementale du Lac de Saint-Cassien, sont incompatibles avec un tel projet.

Le Conseil Municipal des Adrets a émis un avis très défavorable sur ce projet et s'oppose fermement à sa réalisation pour les motifs suivants :

1. Ce projet représente un danger important pour la pollution du Lac de Saint Cassien réservoir d'eau potable pour les communes de l'Est Varois et de l'Ouest des Alpes Maritimes ;
2. La première maison de la commune se situe à moins de 800 m du site et les habitants des Adrets seront soumis aux désagréments d'une exploitation intensive sous leurs fenêtres ;
3. La noria de camions à l'entrée de notre village (90 à 150 camions par jour aller et retour) est de nature à causer des troubles importants de circulation sans parler de l'image désastreuse pour les Adrets de l'Estérel, village censé représenter le cœur de l'Estérel, poumon vert de l'est Varois et centre de l'Opération Grand Site de France Estérel.

² Les lixiviats sont les « jus » issus de déchets, de composts, de cendres, de décharges ou de dépotoirs divers.

³ Les mâchefers sont des déchets industriels spéciaux ou d'incinération qui peuvent être source de pollution lorsqu'ils sont en contact avec l'eau

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU ASSAINISSEMENT



Depuis le 1^{er} janvier 2013, la compétence eau-assainissement relève de la CAVEM.

Dans un premier temps, la commune a souhaité garder la régie municipale. Mais face à la difficulté d'entretien d'un réseau très étendu et vieillissant et à l'obligation de construire une nouvelle station d'épuration, nous n'avions plus les moyens humains et matériels de continuer dans cette voie.

Suite à délibération du Conseil Municipal, **la CAVEM a délégué la gestion de l'eau et de l'assainissement à Véolia à compter du 01/01/2018.**

Les factures que vous avez reçues cette année correspondent à votre consommation de 2017 où nous étions encore en régie. Leur montant n'est donc imputable qu'à la régie, et non à Véolia. Vous avez pu être surpris du montant car cette facture correspond à une année de consommation et non pas à 6 mois comme les factures précédentes.

Les relevés pour les dépenses de 2018 où le service a été délégué à Véolia n'ont pas encore été effectués.

En ce qui concerne les travaux qui doivent être réalisés, ils seront mutualisés et l'augmentation conséquente qu'ils représentent ne sera pas supportée par les seuls Adréchois.

Dès 2023, le prix de l'eau et de l'assainissement sera le même pour tout le territoire de la CAVEM, ce qui est un avantage énorme pour notre commune.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le service Véolia au **09 69 329 328**.

Lors du **Conseil Municipal public** programmé le **24 mai 2018 à 20h30**, M. CHANIOL, responsable de Véolia, viendra expliquer le **fonctionnement de la Délégation de Service Public (DSP) eau-assainissement**



DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

Votre sécurité étant la première de mes priorités, j'ai décidé de la renforcer en mettant en œuvre, avec l'aide de l'État, le dispositif « Participation Citoyenne ».

Ce dispositif, fondé sur le dialogue entre citoyens et les forces de l'ordre, est un outil efficace pour prévenir les cambriolages.

Actuellement, 4 secteurs avec des référents volontaires ont adhéré à ce dispositif que je souhaite étendre sur l'ensemble de la commune et ainsi renforcer la sécurité dans notre village.

Si vous souhaitez vous investir en tant que référent de votre quartier ou obtenir des renseignements complémentaires sur le dispositif « Participation Citoyenne » je vous invite à contacter la police municipale.

62, chemin de la Beillesse.

Du Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 18h00.

Tph. 04-94-54-40-26.

Mail. police-municipale@mairie-adrets-esterel.fr

Je sais pouvoir compter sur votre coopération.

Les recettes réelles sont en légère diminution. A l'heure où nous avons voté le budget ; certaines inconnues subsistaient et nous avons été **très prudents**.

Ce que l'on sait, c'est que malgré ses promesses, l'Etat a encore diminué la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : de 86.000€ en 2017, elle est tombée à 76.800€ cette année.

Nous avons longuement expliqué l'an dernier combien notre commune était pénalisée par rapport à la moyenne des communes de même strate démographique (la dotation est 3 fois inférieure).

Notre village subit une **double peine** : faible dotation + diminution de l'engagement de l'Etat spectaculaire (en 2012, la DGF était de 324.000 €).

Certitudes également, la quasi-disparition des emplois aidés génère moins de remboursements de l'Etat.

Par ailleurs, nous tenons comme probable la diminution des remboursements des assurances suite aux arrêts de travail longs et justifiés de certains employés en 2017 (Chapitre : Atténuations de charges).

On peut espérer pour tous que cette année sera moins pénalisante.

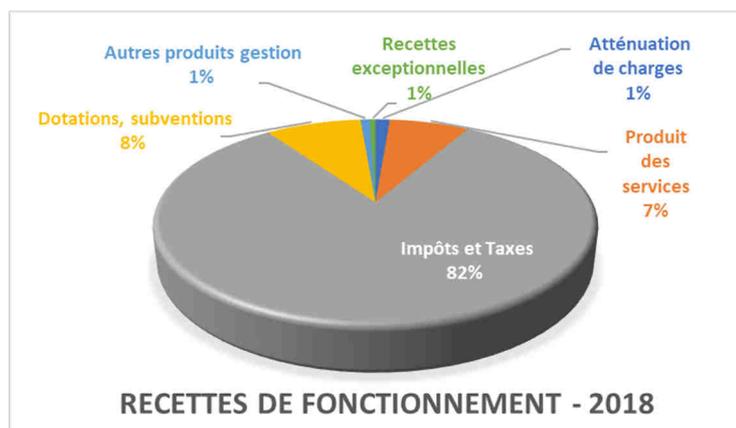
Ces « pertes » sont en partie compensées par une évaluation à la hausse des droits de mutation liés aux transactions immobilières que nous avons largement sous-estimé l'an dernier (ici encore par précaution puisque ce n'est qu'en fin d'année que le « verdict » tombe).

Pour ce qui est des impôts locaux, s'ils rapportent un peu plus à notre budget, **les taux communaux -comme les années précédentes- restent STABLES et demeurent parmi les plus bas du Var.**

Ce sont les BASES fixées par l'Etat qui augmentent du taux d'inflation de l'année précédente (1,2% en 2017).

Il reste que, vu la diminution des recettes de la plupart des chapitres, les impôts dépassent désormais 80% de nos recettes.

Les Adréchois comprendront aisément que c'est grâce aux économies drastiques faites sur les dépenses de fonctionnement que la commune peut s'en sortir sans pénaliser la population.



	2 017	2 018
Atténuation de charges	91 000	37 000
Produit des services	246 000	207 000
Impôts et Taxes	2 348 000	2 408 000
Dotations, subventions	299 000	247 500
Autres produits gestion	27 000	23 500
Recettes exceptionnelles	15 000	15 000
TOTAL REC. REELLES	3 026 000	2 938 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des opérations d'équipement prévues cette année peut paraître relativement faible : un peu plus de 120.000€.

Mais il faut tenir compte de plusieurs éléments : l'importance de **Restes à Réaliser** des années précédentes concernant des investissements programmés qui sont en cours ou pas encore réalisés; le coût de certains projets qui nécessitent une **programmation sur plusieurs années budgétaires** (2018,2019 voire 2020) tant pour des raisons financières que pour la durée de la réalisation : c'est notamment le cas pour la future **Salle des Fêtes** financée par la commune dans le cadre de la réalisation de la Maison de l'Estérel.

Pour autant, des opérations non négligeables sont budgétées cette année :

- les plus **importantes** concernent : la poursuite de la rénovation du bâtiment de l'**école élémentaire** notamment son **isolation thermique**; l'amélioration de la **voirie** avec la fin des travaux sur les chemins de la Tuilière et des Cigalouns principalement ;
- d'autres non négligeables intéressent la **création** ou la **réhabilitation** de « bâtiments » communaux : création d'une nouvelle aire de jeux pour enfants au centre du village ; mise aux normes du stade et éclairage du Citystade; travaux dans l'Eglise et la Maison des Associations... ;
- d'autres encore visent à améliorer la vie des Adréchois : bornes pour les véhicules électriques(déjà installées); renforcement du Très haut Débit (THD) ; extension de l'éclairage vers la DN7 au Logis de Paris; acquisition foncière.... ;
- enfin, comme chaque année, procéder au renouvellement du matériel informatique obsolète, du mobilier de cantine, de véhicules du service technique qui ont fait leur temps et, bien sûr, le débroussaillage des interfaces.

En conclusion, grâce aux efforts communs, nous vous présentons un budget qui « tient la route ».

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui, malgré les difficultés rencontrées, ont énormément travaillé à son élaboration.